

Questions à Ben Rickey**Expérimentations sociales :
« promouvoir la méthode
dans la décennie à venir »**

Dresser un bilan de dix ans d'expérimentations sociales et formuler des propositions d'amélioration, tels étaient les objectifs de la table ronde organisée par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) le 20 mars. Explications avec Ben Rickey, l'un des auteurs du rapport réalisé pour l'occasion (1).

Comment l'« expérimentation sociale » est-elle arrivée en France ?

Cette méthode, qui consiste à évaluer des innovations sociales déployées à petite échelle avant d'en envisager la généralisation, s'est développée dans les années 1960 aux Etats-Unis. En France, elle a été rendue possible par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 qui permet aux collectivités de mettre en place des expérimentations sociales de trois à cinq ans. A partir de 2006, la montée en charge de cette méthode a été très rapide et a généré un foisonnement d'expérimentations, dont la plus emblématique est celle du revenu de solidarité active (RSA).

Quels sont vos constats ?

Des centaines d'expérimentations ont vu le jour, principalement financées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) mais aussi *via* le programme européen Progress (2). C'est très positif. Reste que les exemples de généralisation sont rares. Outre le RSA, on peut citer la « mallette des parents », un dispositif évalué en 2008-2009, essaimé progressivement, qui vise à favoriser l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants par des temps d'échanges avec les professeurs du collège. Un quart des collèges sont aujourd'hui concernés par ce dispositif. La façon dont la généralisation du RSA a eu lieu fait toujours l'objet de débats, certains considérant qu'il a été mis en œuvre trop vite. On touche ici à une limite : le temps de l'évaluation n'est pas le temps politique. L'expérimentation du RSA devait durer trois ans. Or le gouvernement a choisi de généraliser sur la base du rapport intermédiaire réalisé au bout de 18 mois et dont les conclusions étaient plus positives que celles du rapport final. Par ailleurs, la question du financement de l'évaluation est cruciale : certains projets ont été abandonnés à la fin de la période d'expérimentation sans

attendre les conclusions de l'évaluation, faute de financement.

Des acteurs ont parfois jeté l'éponge...

L'aspect partenarial inhérent à la démarche peut être déstabilisant pour des institutions habituées à travailler dans un cercle restreint. D'autant qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre les acteurs et souvent pas de pilote naturel. Cela remet en question les rôles de chacun et certains acteurs ont pu se sentir dépossédés. Prenons l'exemple de l'expérimentation financée par le FEJ sur « la promotion de l'apprentissage et la sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France ». Deux sites se sont retirés du dispositif : le premier car les acteurs considéraient que le projet nécessitait une consolidation des relations entre partenaires, le second parce qu'ils estimaient que ce projet pouvait compromettre d'autres actions engagées par les missions locales du territoire. Pour améliorer le dispositif, nous proposons qu'un acteur tiers soit chargé de piloter l'expérimentation, de faire respecter les calendriers et d'assurer la fluidité des échanges.

Vous soulevez des questions éthiques...

Lorsqu'un dispositif expérimental est lancé sur un territoire, il ne concerne qu'une partie du public et exclut, de fait, une autre partie, ce qui crée une inégalité de traitement. Autre question : faut-il dire aux personnes qu'elles participent à une expérimentation, au risque d'influencer les résultats ? Pour répondre à ces questions, nous proposons de concevoir une « charte de l'évaluateur ».

Comment favoriser l'appropriation et la généralisation des résultats ?

Nous préconisons un essaimage progressif des expérimentations. A l'étranger, certaines expérimentations ont mis 15, voire 20 ans avant d'être généralisées. Ensuite, pour une meilleure diffusion des savoirs, nous plaçons pour la création d'espaces d'échanges entre les acteurs qui mettent en place des expérimentations, ainsi que la création d'instances nationales indépendantes chargées d'en tirer des enseignements. Le dialogue est central pour continuer à améliorer cette méthode et la promouvoir pendant la prochaine décennie. *

Propos recueillis par Noémie Colomb

(1) « L'expérimentation sociale à l'épreuve du terrain » - Mars 2013 - Disp. sur www.solidarites-actives.com.
(2) Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale et instrument de microfinancement.

ENFANCE - FAMILLE**Un observatoire
du milieu ouvert sur
les rails au Cnaemo**

Recenser, valoriser et analyser. Tels sont les objectifs de l'observatoire dont le Cnaemo (Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert) a décidé de se doter en 2012, et dont les premiers pas devaient être présentés le 19 mars lors des assises de l'association à Clermont-Ferrand. « La démarche est née d'un constat de la Cour des comptes, en 2009, selon lequel l'action éducative en milieu ouvert et l'action éducative à domicile [AED] n'étaient pas assez lisibles. Nous étions les mieux placés pour relever ce défi de la lisibilité et de la visibilité des pratiques, tant en direction des pouvoirs publics que des professionnels », explique Jean-Marc Lepiney, président du Cnaemo.

En 2013, l'association a donc créé une nouvelle commission, intitulée « Carrefour d'observation, de ressources et de recherche », chargée de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur le secteur. Premier volet de cette mission d'expertise : le recensement des services concernés (activité, structure des effectifs...). « A ce jour, nous avons sollicité 130 associations et services, dont la moitié ont déjà répondu, ce qui représente plus de 40 000 mesures. Nous sommes en train de poursuivre le travail, y compris auprès des conseils généraux qui mettent en œuvre l'AEMO ou l'AED », précise Jean-Marc Lepiney.

Début avril, la commission s'attellera à un travail d'analyse des raisons et des modalités des interventions, des situations des familles, de la diversité des mesures et des normes de prise en charge. Une fois le recueil de données finalisé, probablement à la fin de l'année, elle devrait lancer des recherches thématiques. Le Cnaemo prévoit d'ores et déjà de rendre compte de ses travaux une fois par an, sous la forme d'une publication ou de journées d'études. Ces derniers contribueront à l'évaluation de la réforme de 2007 du dispositif de protection de l'enfance. « L'Observatoire national de l'enfance en danger a salué notre démarche dans son rapport de mai 2013 », rappelle Jean-Marc Lepiney. ■